



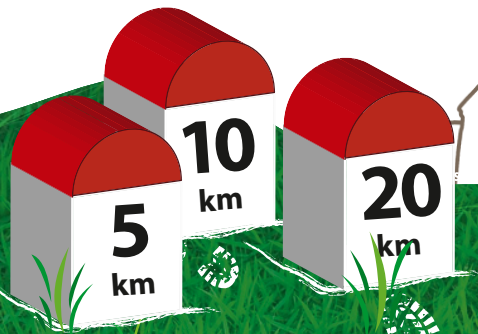
Organisée par La Charlemagne
CHAMP LE DUC
 Vosges(88)



Dimanche
9 août 2020

1^{ère} marche populaire internationale
Marche des chiens guides

facebook.com/ivv.france
<http://www.ffsp.fr>
 contact@ffsp.fr



**DEPART : Zone Artisanale de Borémont
 88600 CHAMP LE DUC**

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



Groupama



PARTENAIRE DE LA FFSP
 Agrément ministériel national du 20 juin 2006
 Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001
 Membre FFSP N° F1382 Visa FFSP N° 2020-88-65-K



Organisée par La Charlemagne
CHAMP LE DUC
 Vosges(88)



Dimanche
9 août 2020

1^{ère} marche populaire internationale
Marche des chiens guides

facebook.com/ivv.france
<http://www.ffsp.fr>
 contact@ffsp.fr



**DEPART : Zone Artisanale de Borémont
 88600 CHAMP LE DUC**

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



Groupama



PARTENAIRE DE LA FFSP
 Agrément ministériel national du 20 juin 2006
 Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001
 Membre FFSP N° F1382 Visa FFSP N° 2020-88-65-K

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Inscription 2 € par pers. / Possibilité de repas

Départ et arrivée :

Zone artisanale de Borémont (terrain de moto-cross) 88600 CHAMP LE DUC

Latitude : 48.1979 / Longitude : 6.7337

Horaires :

De 7 heures à 13 heures pour les 20 km

De 7 heures à 14 heures pour les 5 et 10 km.

Arrivée limitée à 17 heures pour tous

Responsable et information

Brouiller Sylvain : 07 88 60 84 99

Parcours :

5 / 10 / 20 km sans difficultés particulières.

Ouvert à tous, sans limite d'âge (sauf contre-indication médicale).

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Assurances :

La FFSP est garantie en R.C. auprès de Groupama.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Licence de participation :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €.

Portant les timbres de contrôle, elle donne le droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Secourisme : tél. : 07 88 60 84 99

Un service de 1^{er} secours est assuré par les organisateurs

Urgences : tél. : 112

Ravitaillement :

Boissons et petites collations gratuites au 1^{er} contrôle.

Possibilité de restauration à l'arrivée sur réservation.

Avis important : Interdiction de fumer et allumer du feu sur le parcours.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. En cas d'infraction à ces règles ou de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

La randonnée aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Inscription 2 € par pers. / Possibilité de repas

Départ et arrivée :

Zone artisanale de Borémont (terrain de moto-cross) 88600 CHAMP LE DUC

Latitude : 48.1979 / Longitude : 6.7337

Horaires :

De 7 heures à 13 heures pour les 20 km

De 7 heures à 14 heures pour les 5 et 10 km.

Arrivée limitée à 17 heures pour tous

Responsable et information

Brouiller Sylvain : 07 88 60 84 99

Parcours :

5 / 10 / 20 km sans difficultés particulières.

Ouvert à tous, sans limite d'âge (sauf contre-indication médicale).

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Assurances :

La FFSP est garantie en R.C. auprès de Groupama.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Licence de participation :

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €.

Portant les timbres de contrôle, elle donne le droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Secourisme : tél. : 07 88 60 84 99

Un service de 1^{er} secours est assuré par les organisateurs

Urgences : tél. : 112

Ravitaillement :

Boissons et petites collations gratuites au 1^{er} contrôle.

Possibilité de restauration à l'arrivée sur réservation.

Avis important : Interdiction de fumer et allumer du feu sur le parcours.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. En cas d'infraction à ces règles ou de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

La randonnée aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.